

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-sept et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clair, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène MALE, maire de CLAIRA.

Présents : René AROS , Henri BOULAROT, Marielle BOUSQUET, Pierre BRAULT, Daniel DUROCHAT, Marie-Line GIRO, Bernard JANTAC, Fabienne LINOSSIER , Jean-Pierre MAC, Hélène MALE, Alexandra NEGRE, Jean-Marie NOGUER, Marc PETIT, Alain QUINTO, Jean-Marc RIGAL, Marie-France ROFIDAL, Eric RODRIGUEZ, Anissa SAGUER, Angélique SORLI, Marie-José VERA.

Absents excusés : Chantal AMIGAS (Donne pouvoir à Marie-José VERA), Isabelle BAZZUCHI (Donne pouvoir à Anissa SAGUER), Stéphanie FOURCADE, Jacques BAUDE, Jean-Pierre LEONARDI (donne pouvoir à Daniel DUROCHAT), Nadira M'ZOURI (donne pouvoir à Jean Marc RIGAL) , André SANCHEZ

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

La séance a été ouverte à 19h, Les membres présents étant au nombre de 20, pouvant ainsi délibérer valablement, Madame le Maire, Présidente de séance, a déclaré la séance ouverte.

Il est proposé Madame Marie-Line GIRO en tant que secrétaire de séance.

**Objet : Motion de soutien à la Communauté de Communes Corbières-Salanque-Méditerranée.**

Madame le Maire expose l'intérêt de soutenir la Communauté de Communes Corbière Salanque-Méditerranée.

Pour ce faire il est proposé de délibérer une motion de soutien ci-jointe.

L'exposé ainsi entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le rapport de Monsieur le Maire,
- **DEMANDE** que cette motion soit présentée pour soutien à la Communauté de Communes Corbières-Salanque-Méditerranée

Pour extrait conforme,  
Fait à Clair le 21 décembre 2017

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
066-216600502-20171221-D02-19122017-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## Motion pour la sauvegarde de Corbières Salanque Méditerranée

L'intercommunalité à laquelle est rattachée la commune de Clairà est victime d'attaques aussi brutales qu'infondées.

Il convient d'affirmer l'attachement du conseil municipal à la sauvegarde d'une structure qui a eu du mal à trouver un consensus politique lors de sa création, mais qui a su in fine trouver une majorité stable et forte. Ainsi, nul ne peut nier l'émergence de projets structurants, l'exercice efficace des compétences ainsi que le financement de fonds de concours accompagnants les desseins communaux.

De fait, il est surprenant de constater l'aptitude de certains élus communautaires d'opposition à vouer aux gémonies la structure qui porte ces vertus !

L'action, décente et constructive, pour ne pas dire positivement participative, d'élus dignes de ce nom doit se faire au sein de l'assemblée délibérante, et non par le prisme de la presse ou des réseaux sociaux interposés. De même, l'action de toute opposition ne doit pas être tournée vers l'unique promotion d'individualités politiques, mais doit être focalisée prioritairement sur l'intérêt du territoire et de ses administrés.

Oui, cette fusion a été difficile et une vision politique commune a eu du mal à émerger. Les élus ont dû apprendre à se connaître et à adopter des méthodes de travail communes. Cela a nécessité des efforts, des remises en question, du travail et de la hauteur de vue : en clair, tout ce qui doit définir la quintessence et la noblesse de l'action politique.

Michel MAFFRE, à l'instar de José PUIG, a consolidé une majorité large, riche de sa diversité, pour entrer dans l'action, nouvelle phase de notre ère intercommunale.

Il était en effet temps, une fois dépassé le difficile défi de la création administrative et technique de cette nouvelle structure, de mettre en place les champs d'action politique co-construits par la majorité pour sortir les Corbières de l'état de banqueroute dans lequel les opposants d'aujourd'hui avaient plongé leur territoire hier.

Aujourd'hui, les élus communautaires bâtissent un projet collectif autour de territoires qui se ressemblent et qui les rassemblent : la complémentarité et les assonances de notre nouveau périmètre sont les fils conducteurs de notre unité politique.

Tocqueville parlait de la « tyrannie des majorités ». Devons-nous craindre pour Corbières Salanque Méditerranée une « tyrannie des minorités » ? Imaginez un seul instant que toutes les collectivités de France puissent être détruites par le simple fait des oppositions ! Il ne resterait plus grand-chose de la France décentralisée ...

La porte restera néanmoins toujours ouverte aux opposants actuels aptes à comprendre enfin qu'il vaut mieux construire ensemble que détruire isolément.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600502-20171221-D02-19122017-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017